



ARRETE
portant réglementation de la circulation

N°116/2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRUCHTERSHEIM

- VU** le Code de la Route, notamment ses articles R110-1, R 411-5, R 411-8 et R 411-20 ;
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-5 et R.2213-1 ;
VU le Code de la voirie routière ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété ;

CONSIDERANT que la bonne organisation du **Messti de Truchtersheim 2026** nécessite la réglementation du stationnement et la circulation sur les parkings et les rues de la Commune;

ARRETE

ARTICLE 1 : Par suite du déroulement du **Messti de Truchtersheim 2026**, le stationnement et la circulation seront interdits sur les parkings

- Place de l'Ancienne Gare du **14 août 2026 au 29 août 2026**
- Rue de la couronne et place du Marché du **22 août 2026 au 24 août 2026**
- Rue du Général Leclerc du **16 août 2026 au 24 août 2026**

ARTICLE 2 : le stationnement sera également interdit :

- Devant l'immeuble N°13 de la rue de la Gare du **18 août 2026 au 29 août 2026**
- Devant l'immeuble N°5 de la rue de Strasbourg du **18 août 2026 au 29 août 2026**
- À l'angle de la rue de l'Eglise et de la rue des Artisans du **22 août 2026 au 24 août 2026**

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la commune.

ARTICLE 4 : En raison de l'extinction des éclairages publics de minuit à 5 heures, le balisage mis en place devra être muni d'un dispositif lumineux ou réfléchissant garantissant une bonne visibilité de la signalisation.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le COMMANDANT de la BRIGADE de GENDARMERIE de TRUCHTERSHEIM
cob.truchtersheim@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS - arretes@sis67.alsace
- M. Régis STADELWIESER - RESPONSABLE du COMITE D'ORGANISATION du MESSTI de TRUCHTERSHEIM rstadel@yahoo.fr
- M. Xavier SCHNEIDER - xaviers@pharmatruch.org
- AFFICHAGE et ARCHIVES

FAIT à TRUCHTERSHEIM, le 16 JUILLET 2026

Le Maire,

Justin VOGEL

